

L'animateur : M Jean Charles GUIGUEN

Membres présents : MM. Patrick BOURABIER, Philippe ANDRIEUX, Jean Marie SARDAIN,
Philippe BRANDY, Christian FRESNEL.

Membre excusé :

Le PV n° 28 de la réunion de la commission SENIORS en date du 18/04/2019 est approuvé sans modification.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois), (art.188 et 190 des R.G. de la F.F.F.) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique **obligatoirement avec en-tête du club**. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à **2 jours francs** pour les rencontres de Coupes (Art.30 - paragraphe 3 des RG de la LFNA).
Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

1° SOUS COMMISSION DES CHAMPIONNATS

REGLEMENTS FINANCIERS :

Rencontre D4 – Poule E : ASCF VINDELLE (2) – ES FLEAC (2) du 10/02/2019

Arbitre de la rencontre : Monsieur Laurent DESVEAUX

Les frais de déplacement pour la somme de 24,06 € seront crédités à l'arbitre par débit du DISTRICT (terrain impraticable).

Rencontre D5 – Poule B : EFC VILLEFAGNAN – AS AIGRE (3) du 10/02/2019

Arbitre de la rencontre : Monsieur Jean Pierre PENICHON

Les frais d'arbitrage pour la somme de 66,68 € seront crédités à l'arbitre par débit du club d'EFC VILLEFAGNAN (33,34 €) et du club d'AS AIGRE (33,34 €).

2° - INFORMATIONS DIVERSES

- US ETAGNAC, Monsieur Gérard OUVIER-BONNAZ, du 25/04/2019, pris note,

- Mairie d'ANGOULEME, Madame Séverine AUGUSTIN, du 23/04/2019, pris note,
- JS ANGOULEME BASSEAU, Monsieur Mohamed ACOCHIOU, du 19/04/2019, pris note.

La prochaine réunion est fixée au **JEUDI 02 Mai 2019 à 16H30**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 40

L'animateur Jean-Charles GUIGUEN

Le secrétaire Jean Marie SARDAIN

